



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement**

**ARRÊTÉ n° 2019 – DDT – SE – 423 du 20 décembre 2019
portant nomination pour cinq ans des lieutenants de louveterie
dans le département de l'ESSONNE**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 427-1 à L 427-7, R 427-1 à R 427-4 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 27 avril 2018, portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de l'Essonne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie modifié par l'arrêté ministériel du 12 juillet 2019 ;
- VU** l'appel à candidatures lancé par la préfecture de l'Essonne entre le 14 août et le 20 septembre 2019 ;
- VU** le déroulement de la procédure de renouvellement conforme à l'instruction ministérielle du 16 juillet 2019 abrogeant la circulaire du 5 juillet 2011 relative à la nomination des lieutenants de louveterie ;
- VU** les avis recueillis les 16 octobre et 6 novembre 2019,
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} - Est créée la première circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Monsieur **Fabrice SIROU**, demeurant à RICHARVILLE (91410), 33 rue de Villevert, est nommé lieutenant de louveterie dans la première circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

Ses suppléants sont Messieurs Yannick VILLARDIER, Étienne DROT, Thierry GOUGEROT et Madame Sophie THEIN ci-dessous désignés.

ARTICLE 3 - Est créée la deuxième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 - Monsieur **Yannick VILLARDIER**, demeurant au COUDRAY-MONCEAUX (91830) 4, Berges de Seine est nommé lieutenant de louveterie dans la deuxième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

Ses suppléants sont Messieurs Fabrice SIROU, Étienne DROT, Thierry GOUGEROT et Madame Sophie THEIN ci-dessus et ci-dessous désignés.

ARTICLE 5 – Est créée la troisième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

ARTICLE 6 - Monsieur **Étienne DROT**, demeurant à SACLAS (91690) 16 rue Julien Bidochon, est nommé lieutenant de louveterie dans la troisième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

Ses suppléants sont Messieurs Fabrice SIROU, Yannick VILLARDIER, Thierry GOUGEROT et Madame Sophie THEIN ci-dessus et ci-dessous désignés.

ARTICLE 7 - Est créée la quatrième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

ARTICLE 8 - Madame **Sophie THEIN**, demeurant à ETRECHY (91580), 2 Villa Poincaré, est nommé lieutenant de louveterie dans la quatrième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

Ses suppléants sont Messieurs Fabrice SIROU, Yannick VILLARDIER, Étienne DROT, Thierry GOUGEROT ci-dessus et ci-dessous désignés.

ARTICLE 9 - Est créée la cinquième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne comme indiqué sur la carte annexée au présent arrêté.

ARTICLE 10 – Monsieur **Thierry GOUGEROT**, demeurant à BREUILLET (91650), 22 bis route de Saint-Chéron, est nommé lieutenant de louveterie dans la cinquième circonscription des lieutenants de louveterie du département de l'Essonne.

Ses suppléants sont Messieurs Fabrice SIROU, Yannick VILLARDIER, Étienne DROT et Madame Sophie THEIN ci-dessus désignés.

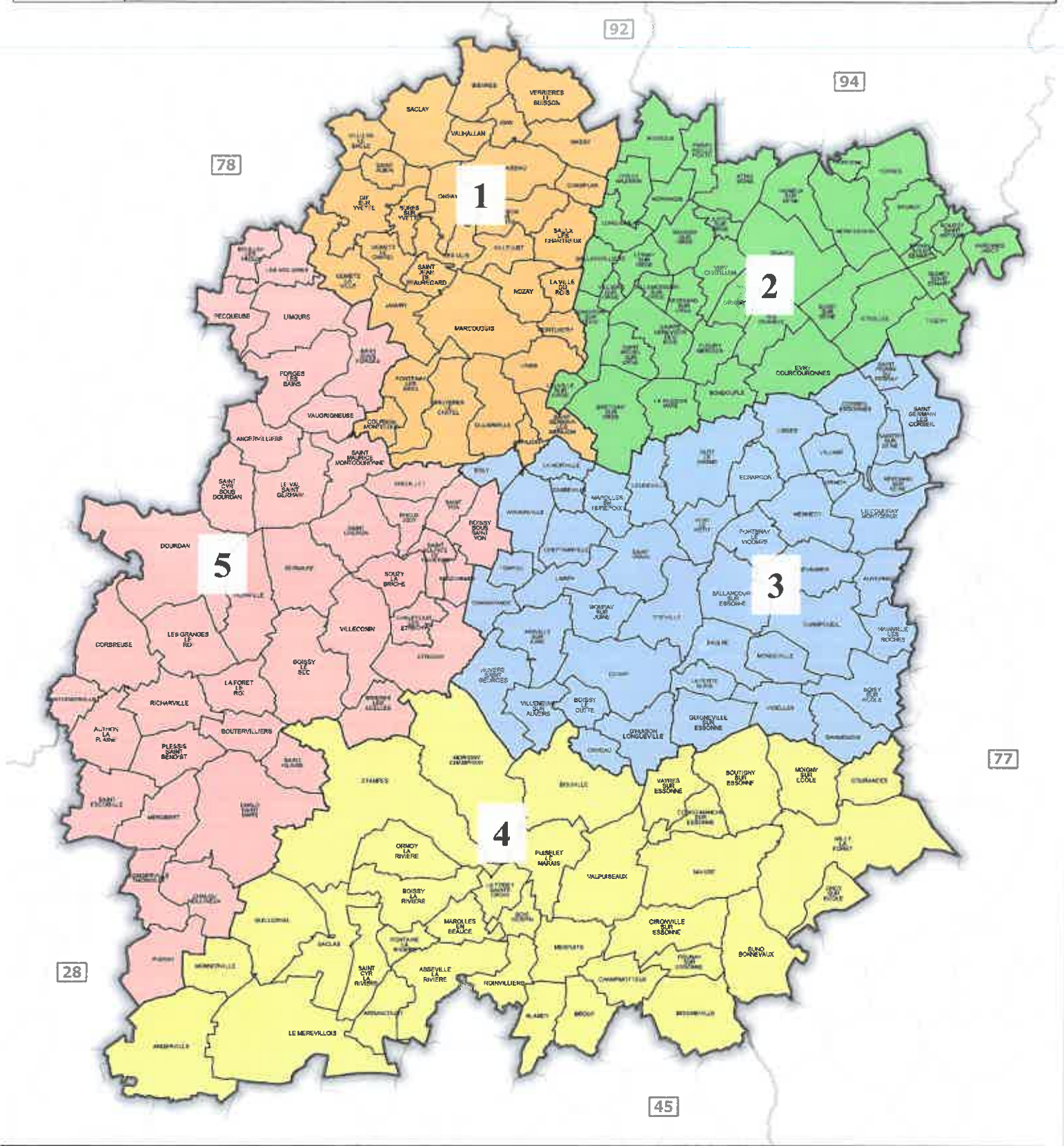
ARTICLE 11 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le sous-préfet de Palaiseau, la sous-préfète d'Étampes, le directeur départemental des territoires et les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme THEIN, à MM. SIROU, VILLARDIER, GOUGEROT, DROT, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

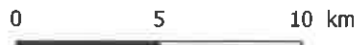

Jean-Benoît ALBERTINI



CARTE DES CIRCONSCRIPTIONS DE LOUVETERIE 2020-2025

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 423 DU 20 DÉCEMBRE 2019



Réalisé le 23/12/2019
 Par : DDT91/STP/BCT/SIG
 Source : © IGN BD CARTO / DDT91-SE
 Classement : 16_Nature_Biodiversité_Paysage
 Tous droits de reproduction réservés



-  Limite départementale
-  Limite communale
- X Numéro des circonscriptions

CIRCONSCRIPTIONS DE LOUVETERIE

COULEUR	N°	NOM	TÉLÉPHONE	MAIL
	1	F. SIROU	06 73 68 23 41	fabricsirou91@gmail.com
	2	Y. VILLARDIER	06 08 96 72 93	yannick-villardier@orange.fr
	3	É. DROT	06 78 34 52 29	etienne.domainebievilleville@gmail.com
	4	S. THEIN	06 95 45 10 50	sophiethain@gmail.com
	5	T. GOUGEROT	06 79 89 06 64	brigitte.gougerot@orange.fr